



CRPCEN : 20015

COLLABORATRICES

LÉA CESARI

DIPLÔMÉE NOTAIRE
RESPONSABLE POLE DROIT DE LA
FAMILLE

ILHAM KARKI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

Dossier suivi par

Ilham KARKI

04.95.77.96.95

ilham.karki@20015.notaires.fr

MATHILDE LEANDRI

COLLABORATRICE
POLE DROIT IMMOBILIER

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Sartène, le 2 décembre 2025

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

TRENTENAIRE LORETO DI TALLANO (N)

202944 /BC /IK /VM

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

Monsieur le Président,

PÔLES COMPÉTENCES

FAMILLE

PATRIMOINE

IMMOBILIER

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

La commune de LORETO-DI-TALLANO.

Votre bien dévoué.

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini

20100 SARTÈNE

TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

P/O Me Bernadette CESARI

COURRIEL :

cesari@20015.notaires.fr

SITE INTERNET :

bernadettecesari.notaires.fr



Étude fermée le Samedi

Détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

Sema à fianca à voi par accampagnà vi in ogni tappa di à vostra vita

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de LORETO-DI-TALLANO

ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),

1 Av. Hyacinthe Quilichini.

Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 2 décembre 2025. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

La **COMMUNE DE LORETO DI TALLANO**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, dont l'adresse est LORETO DI TALLANO (20165), identifiée au SIREN sous le numéro 212 001 465, et au SIRET 212 001 465 00013

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de LORETO-DI-TALLANO, une parcelle de terre cadastrée section A numéro 43, lieudit ALTANAGGIA, d'une contenance de 31ha18a20ca.

Sur la commune de LORETO-DI-TALLANO, diverses parcelles de terre cadastrées section A numéros 1, 2, 3 lieudit VERGIO d'une contenance de 23ha08a00ca.

Sur la commune de LORETO-DI-TALLANO, diverses parcelles de terre cadastrées section A numéros 248, 249, 250, lieudit CAPPELOCCIO, d'une contenance de 00ha40a85ca.

Sur la commune de LORETO-DI-TALLANO, diverses parcelles de terre cadastrées section A numéros 359, 666, 676, lieudit LORETO d'une contenance de 00ha07a35ca.

Sur la commune de LORETO-DI-TALLANO, diverses parcelles de terre cadastrées section B numéros 61, lieudit PIANO et section B numéro 95 lieudit CASTRATOJO d'une contenance de 00ha40a09ca.

Sur la commune de LORETO-DI-TALLANO, deux parcelles de terre cadastrée section A numéros 679 et 680 pour une contenance de 00ha00a17ca.

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex : 2229).

Conformément à l'article 1er de la loi du 6 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public

Adresse mail de l'étude : cesari@20015.notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)